

PLASTIMO LORIENT MINI 6.50

Du 16 au 18 avril 2020

AVIS DE COURSE

Version corrigée au 30.01.2020 (intégration de l'avenant n°1)

Autorité Organisatrice : LORIENT GRAND LARGE

**Avec le concours du club affilié à la Fédération Française de Voile :
LE CENTRE NAUTIQUE DE LORIENT**

La mention « [DP] » dans une règle de l'AC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1 REGLES

La régate sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile (RCV),
 - 1.2 Les règles de la Classe 2020. (La compétition est classée en catégorie C telle que définie par la Classe Mini.)
 - 1.3 Les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers précisées en annexe «Prescriptions» si nécessaire,
 - 1.4 Les règlements fédéraux de la FFVoile,
 - 1.5 La partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2,
 - 1.6 Les Règlementations Spéciales Offshore (OSR) quand elles s'appliquent, catégorie 3.
- La langue officielle est le français. En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra.

2 PUBLICITE (DP)

En application de la Régulation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la FFVoile, les bateaux seront tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice telle que définie dans le guide Mini.

Les bateaux *peuvent être tenus d'arborer* la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice. Si cette règle est enfreinte, la [Réglementation World Sailing 20.9.2](#) s'applique.

3 ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 3.1 La régate est ouverte à tous les bateaux conformes au règlement et à la jauge Mini 2020. L'épreuve compte pour une distance de 250 milles, elle est classée en niveau C par la Classe Mini
- 3.2 La régate se court en double. Les skippers des bateaux participants devront avoir, au minimum, 18 ans révolus au jour du départ. L'équipier mineur devra avoir 16 ans révolus au jour du départ et une autorisation parentale pour participer à l'épreuve.
- 3.3 Le nombre d'inscrits est limité à **65 bateaux**.
- 3.4 Ouverture officielle des inscriptions (Jour J) : 24 février 2020. Toute inscription reçue avant sera considérée à ce jour. Pour rappel, une inscription ne peut être considérée que si le bulletin d'inscription est rempli et que le paiement de 50% des frais d'inscription est effectué.
- 3.5 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en complétant ce [formulaire](#) et en réglant les 50% des frais d'inscription en ligne.
- 3.6 Les droits d'inscription et la location de balise se montent à **250 € TTC** répartis de la façon suivante
 - **150 € TTC** de frais d'inscription (50% à l'inscription).
 - **100 € TTC** de location obligatoire de balise
- 3.7 Une majoration de **50% des frais d'inscription** sera appliquée pour toute inscription reçue après le 16 mars 2020. Le montant des droits passera alors à **325 € TTC**
- 3.8 **Remboursement**
 - En cas d'annulation de l'inscription **à la liste principale**, l'AO conservera la somme de 75 € correspondant au 50% de frais d'inscription non remboursables.
 - En cas d'annulation de l'inscription **à la liste principale** après le 16 mars, l'AO conservera la somme de 150€ correspondant à 100% de frais d'inscription. Les frais de location de balise seront remboursés uniquement en cas de remplacement du concurrent sur liste principale par un concurrent en liste d'attente.
- 3.9 Au plus tard lors de la confirmation d'inscription, chaque skipper et équipier devra présenter à la Classe Mini l'ensemble des documents nécessaires à respecter l'article R-12 du Guide Mini 2020 il ne sera pas nécessaire de redonner ces documents à l'organisateur.
- 3.10 **Un skipper sur liste d'attente peut être appelé à entrer en liste principale jusqu'au jour du départ. Tout coureur de la liste d'attente n'ayant pas ou plus l'intention d'être au départ doit signifier à l'AO son désistement.**

4 BALISE DE GEOLOCALISATION

L'organisation remettra à chaque skipper une balise de géolocalisation qui devra être fixée par le skipper comme indiqué au moment du briefing. Chaque skipper devra prévoir un chèque de caution de 500 euros. Cette caution est non encaissée et sera rendue au retour de la balise par le skipper à son retour de course.

La restitution de la balise constituera l'émargement retour à l'arrivée de la course.

La géolocalisation permettra de suivre la course sur le site internet de la course :
www.lorientgrandlarge.org

5 MISE A DISPOSITION / PLACE AU PORT

- 5.1 Les bateaux devront être obligatoirement à disposition au plus tard le **Lundi 13 avril à 12h** au port de Lorient La Base.
- 5.2 La gratuité des places de port à Lorient se fera à partir du samedi 11 avril 9h jusqu'au lundi 20 avril 18h pour tous les concurrents inscrit (§ 3.4). Les bateaux seront accueillis et placés avant la course et après l'arrivée, au port de Lorient la Base.
- 5.3 Tout bateau présent en dehors de ces dates devra acquitter sa place directement au port.

6 PROGRAMME

Présentation résumée en annexe 1

6.1 Confirmation des inscriptions :

Les formalités administratives pourront être réalisées à partir du lundi 13 avril à 9h. Chaque concurrent devra alors présenter les documents cités dans l'article R-12 du guide mini 2020.

Les documents ne seront plus acceptés après le mercredi 15 avril, 16h

6.2 Contrôles de sécurité :

Les contrôles de sécurité auront lieu du **lundi 13 avril 9h au mercredi 15 avril 12h00**. Un dispositif de réservation en ligne sera mis en place et transmis aux concurrents la semaine précédente. L'après-midi du mercredi 15 et la matinée du jeudi 16 avril seront uniquement consacrées à d'éventuelles contre-visites.

La présence d'un des membres de l'équipage est requise pour toute la durée du contrôle de sécurité

6.3 L'inscription sera officielle quand toutes les formalités administratives et les contrôles de sécurité seront validés.

6.4 Le briefing sécurité aura lieu le **mercredi 15 avril à 17h00**, la présence des skippers et/ou équipiers bizuths est obligatoire

6.5 Le briefing course et météo aura lieu le **jeudi 16 avril à 10h00**, la présence de l'équipage complet (skipper + équipier) est obligatoire

6.6 Le départ de la **Plastimo Lorient Mini 2020** sera donné le **jeudi 16 avril à 17h00**. le signal d'avertissement sera donné à 16h55.

6.7 La remise des prix aura lieu le **samedi 18 avril à partir de 16h00** à Lorient, l'heure précise sera communiquée aux concurrents en fonction des heures d'arrivée de la flotte. La présence d'un des deux membres de l'équipage est obligatoire, en cas d'absence une pénalité financière sera retenue. (DP)

7 INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront disponibles à partir du mercredi 15 avril et dès validation des contrôles de sécurité et du dossier administratif.

8 PARCOURS

- 8.1 Le parcours de la Plastimo Lorient Mini 6.50 sera un parcours côtier de 250 milles environ au départ de Lorient et à destination de Lorient.

En cas de conditions météo défavorables, le parcours pourra être réduit et/ou modifié. Le parcours définitif avec ses éventuelles variantes sera communiqué aux concurrents au plus tard le Jeudi 16 à 10h00.

- 8.2 La zone de course est située entre la pointe de Penmarch' et l'île d'Yeu.
- 8.3 Cartes SHOM ou équivalent (même zone couverte et au minimum même échelle) à avoir à bord pour la régate : **7146 ; 7031 ; 7032 ; 7033 ; 7395 ; 7139, 7402, 7068.**

9 CLASSEMENT

Deux classements seront faits : un classement série et un classement prototype.

10 LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU

Aucune sortie d'eau ne sera autorisée sauf accord écrit de Comité de course à partir du **lundi 13 avril.**

11 COMMUNICATION RADIO

Un bateau ne doit, ni effectuer de transmission radio, ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux pendant qu'il est en course en accord avec les règles E-13-c du Guide Mini 2020.

12 PRIX

Des prix en nature fournis par les partenaires de la course seront remis aux podiums des deux classements série et proto.

13 RESPONSABILITE COUREUR/ ORGANISATEUR

- 13.1 La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).
- 13.2 Les propriétaires, armateurs ou chefs de bord sont chacun en ce qui les concerne personnellement responsables de tous les accidents matériels et humains qui peuvent arriver à eux-mêmes ou aux voiliers, ou qu'ils peuvent causer à tout tiers ou à tout bien appartenant à un tiers. Il leur appartient de contracter les assurances nécessaires pour couvrir ces risques et responsabilités. L'absence de fait d'assurance aux tiers ne saurait engager la responsabilité de l'Organisateur ou de ses partenaires.

14 UTILISATION DES DROITS

Il est rappelé que l'inscription de chaque concurrent à la Plastimo Lorient Mini 6.50 implique que son image et son nom, l'image de son bateau, celle de ses sponsors et partenaires ainsi que celle de ses équipes techniques et des membres de sa famille présents à Lorient, en mer et tous lieux publics, salle de presse, pontons, bateaux aux pontons, bateaux accompagnateurs, puissent être utilisées, par l'organisateur, par les prestataires missionnés pour communiquer et/ou valoriser la Plastimo Lorient Mini 6.50 par Lorient Agglomération et ses satellites, par le CNL et par les partenaires de la course, sur tous territoires, tous supports, et pour une durée maximale d'exploitation de 99 ans.

Il est convenu que ces images doivent être exploitées dans des conditions normalement prévisibles, dénuées d'intention malveillante.

15 CONTACT

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter :

LORIENT GRAND LARGE

Mathilde de Corberon

6 bis, rue François Toullec
56100 Lorient

Tél : +33 (0)2 97 32 80 05
www.lorientgrandlarge.org
plm2020@lorientgrandlarge.org

CLASSE MINI

Annabelle MOREAU
Camille CROGUENNEC

22 avenue de la Perrière
56100 Lorient

Tél : +33 (0)9 54 54 83 18
www.classemini.com
contact@classemini.com

ANNEXE PRESCRIPTIONS FEDERALES

FFVoile Prescriptions to RRS 2017-2020 translated for foreign competitors

FFVoile Prescription to **RRS 25** (Notice of race, sailing instructions and signals):

For events graded 4 and 5, standard notices of race and sailing instructions including the specificities of the event shall be used. Events graded 4 may have dispensation for such requirement, after receipt of FFVoile approval, received before the notice of race has been published.

For events graded 5, posting of sailing instructions will be considered as meeting the requirements of RRS 25.1 application.

(*) FFVoile Prescription to **RRS 64.3** (Decisions on protests concerning class rules):

The jury may ask the parties to the protest, prior to checking procedures, a deposit covering the cost of checking arising from a protest concerning class rules.

(*) FFVoile Prescription to **RRS 67** (Damages):

Any question about or request of damages arising from an incident involving a boat bound by the Racing Rules of Sailing or International Regulation to Prevent Collision at Sea depends on the appropriate courts and cannot be dealt by the jury.

(*) FFVoile Prescription to **RRS 70. 5** (Appeals and requests to a national authority):

The denial of the right of appeal is subject to the written authorization of the Fédération Française de Voile, received before publishing the notice of race. This authorization shall be posted on the official notice board during the event.

(*) FFVoile Prescription to **RRS 78.1** (Compliance with class rules; certificates):

The boat's owner or other person in charge shall, under his sole responsibility, make sure moreover that his boat complies with the equipment and security rules required by the laws, by-laws and regulations of the Administration.

(*) FFVoile Prescription to **RRS 86.3** (Changes to the racing rules):

An organizing authority wishing to change a rule listed in RRS 86.1(a) in order to develop or test new rules shall first submit the changes to the FFVoile, in order to obtain its written approval and shall report the results to FFVoile after the event. Such authorization shall be mentioned in the notice of race and in the sailing instructions and shall be posted on the official notice board during the event.

(*) FFVoile Prescription to **RRS 88** (National prescriptions):

Prescriptions of the FFVoile shall neither be changed nor deleted in the notice of race and sailing instructions, except for events for which an international jury has been appointed.

In such case, the prescriptions marked with an asterisk (*) shall neither be changed nor deleted in the notice of race and sailing instructions. (The official translation of the prescriptions, downloadable on the FFVoile website www.ffvoile.fr, shall be the only translation used to comply with RRS 90.2(b)).

(*) FFVoile Prescription to **RRS 91(b)** (Protest committee):

The appointment of an international jury meeting the requirements of Appendix N is subject to prior written approval of the Fédération Française de Voile. Such authorization shall be posted on the official notice board during the event.

FFVoile Prescription to **APPENDIX R** (Procedures for appeals and requests):

Appeals shall be sent to the head-office of Fédération Française de Voile, 17 rue Henri Bocquillon, 75015 Paris – email: jury.appel@ffvoile.fr, using preferably the appeal form downloadable on the website of Fédération Française de Voile: http://www.ffvoile.fr/ffv/web/services/arbitrage/jury_appel.asp



Annexe 1 Programme 2020

Samedi 11 avril	9h00	Début de la période de gratuité
Lundi 13 avril	10h00 - 18h00	Contrôles de sécurité, matériel et feux. Sur rendez-vous pris en ligne
Mardi 14 avril	9h00 - 18h00	
Mercredi 15 avril	9h00 - 12h00	
Mercredi 15 avril	12h00 - 17h00	Éventuelles contre-visites de sécurité
	17h00	Briefing sécurité (1) – émargement Amphithéâtre de la Cité de la Voile
	À suivre	Photo officielle – en extérieur,
	19h00	Pot d'accueil des coureurs Le Comptoir de Groix
Jeudi 16 avril	10h	Briefing course + météo (2) – émargement Amphithéâtre de la Cité de la Voile
	14h00	Ouverture de l' Émargement départ (2) Début du dispositif de sortie de port
	17h00	Départ
Samedi 18 avril	A partir de 16h00	Remise des prix (3) Le Comptoir de Groix
Dimanche 19 avril		Jour de réserve.
Lundi 20 avril	18h00	Fin de la période de gratuité

- (1) Présence obligatoire du skipper, présence de l'équipier bienvenue, surtout si c'est sa première course Mini
- (2) Présence obligatoire des deux membres de l'équipage, skipper et équipier
- (3) Présence obligatoire d'un membre minimum de l'équipage